



AIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°01-2021-157

PUBLIÉ LE 4 NOVEMBRE 2021

Sommaire

01_CHBEB_Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse /

01-2021-10-18-00009 - DELEGATION DE SIGNATURE CHPH : DIRECTION DES ACHATS (3 pages)	Page 3
01-2021-10-18-00007 - DELEGATION DE SIGNATURE CHPH : DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS (3 pages)	Page 7
01-2021-10-18-00008 - DELEGATION DE SIGNATURE CHPH : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES (4 pages)	Page 11
01-2021-10-18-00010 - DELEGATION DE SIGNATURE EHPAD CERDON : DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS (4 pages)	Page 16
01-2021-10-18-00011 - DELEGATION DE SIGNATURE EHPAD CERDON : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES (4 pages)	Page 21

01_Pref_Préfecture de l'Ain /

01-2021-09-13-00008 - Décision du 13 septembre 2021 portant déclassement du domaine public ferroviaire d un terrain sis lieux-dits Grand Champ et Champ d Arbon sur les communes de BOURG-EN-BRESSE, parcelles cadastrées CH 151p, 153p et 137p, et SAINT-JUST, parcelles cadastrées A 1146, 1235p, 1234p, 1232, 1230, 1228, 1226, 184p, 1233p, 1229p, 1207, 1227p, 1157, 1158p et 1206p (3 pages)	Page 26
--	---------

01_CHBEB_Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse

01-2021-10-18-00009

DELEGATION DE SIGNATURE CHPH :
DIRECTION DES ACHATS



CENTRE HOSPITALIER DE BOURG EN BRESSE
900 Route de Paris – CS 90401
01012 BOURG EN BRESSE Cedex
☎ : 04.74.45.41.01 – @ : dirg@ch-bourg01.fr



Centre Hospitalier Public
d'HAUTEVILLE
CENTRE HOSPITALIER PUBLIC D'HAUTEVILLE
Rue des Narcisses - BP 41
01110 PLATEAU D'HAUTEVILLE
☎ : 04.74.40.80.06 – @ : secret.direction@chph01.fr

DECISION N° 2021/05 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE : DIRECTION DES ACHATS

La Directrice du Centre Hospitalier Public d'Hauteville,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L. 6141-1 et L.6143-7, D6143-33 à D6143-36, L6132-3 et R6132-16 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 2 mai 2019, plaçant Madame Frédérique LABRO-GOUBY en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrices des Centres Hospitaliers de Bourg en Bresse, Pont de Vaux, Hauteville et des EHPAD de Cerdon, Coligny et Montrevel à compter du 27 mai 2019,

Vu la convention de Direction Commune en date du 15 mars 2018 entre le CH de Bourg en Bresse, le CH Public d'Hauteville, le CH de Pont de Vaux et les EHPAD de Cerdon, Coligny et Montrevel.

Considérant les nécessités de gestion de l'établissement et en particulier la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement et l'organisation de l'établissement en centres de gestion déconcentrés,

Vu les arrêtés et décisions nommant :

- **Monsieur Thibault CHEVALARD**, en qualité de Directeur d'Hôpital, aux Centres Hospitaliers de Bourg en Bresse, Pont de Vaux, Hauteville et aux EHPAD de Cerdon, Coligny et Montrevel ;
- **Madame Laurence MINNE**, en qualité de Directeur d'Hôpital, aux Centres Hospitaliers de Bourg en Bresse, Pont de Vaux, Hauteville et aux EHPAD de Cerdon, Coligny et Montrevel ;

- **Monsieur Arthur DELERUE**, en qualité d'Attaché d'Administration Hospitalière, au Centre Hospitalier Public d'Hauteville ;
- **Monsieur Guillaume BOISSENOT**, en qualité de Technicien Supérieur Hospitalier, au Centre Hospitalier Public d'Hauteville ;

DECIDE

Article 1 :

La présente décision annule et remplace toutes autres décisions antérieures portant délégations de signature du Directeur des Centres Hospitaliers de Bourg en Bresse, Pont de Vaux, Hauteville et des EHPAD de Cerdon, Coligny et Montrevel.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique LABRO-GOUBY, Directrice, de Monsieur Thibault CHEVALARD et de Madame Laurence MINNE, Directeurs Adjoint, de Monsieur Arthur DELERUE, Attaché d'Administration Hospitalière, délégation est donnée à Monsieur Guillaume BOISSENOT, Technicien Supérieur Hospitalier, pour signer, en ses lieu et place :

- Les commandes de fonctionnement et investissement dans la limite de 1 000 € HT,

Sont exclus du champ de la délégation :

- les bons de commandes, imputables à la section d'investissement, d'un montant égal ou supérieur à 1 000 € HT,
- les bons de commandes, imputables à la section d'exploitation, d'un montant égal ou supérieur à 1 000 € HT,
- les marchés, contrats ou conventions,
- les courriers divers adressés :
 - aux responsables des autorités de tutelle (ARS, ministère, préfet, etc.)
 - aux chefs d'établissements hospitaliers, ou aux directeurs des services des administrations de l'Etat, des régions, des départements ou des communes,
 - aux autorités politiques (maires, conseillers départementaux, sénateurs, députés, etc.),
- l'instruction des procédures contentieuses devant les juridictions administratives, civiles ou pénales.

Messieurs Thibault CHEVALARD, Madame Laurence MINNE, Monsieur Arthur DELERUE et Monsieur Guillaume BOISSENOT sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ampliation en sera adressée au Trésorier de l'Etablissement et à l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes.

La présente décision prendra effet à compter de sa date de signature pour ses destinataires et de

sa publication au registre des actes administratifs de la préfecture de l'Ain pour les tiers.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 18.10.2021

La Directrice

Mme Frédérique LABRO-GOUBY

LISTE ET SPECIMENS DE SIGNATURE DES DELEGATAIRES

Le Directeur Adjoint

Thibault CHEVALARD

La Directrice Adjointe

Laurence MINNE

L'Attaché d'Administration Hospitalière

Arthur DELERUE

Technicien Supérieur Hospitalier

Guillaume BOISSENOT

01_CHBEB_Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse

01-2021-10-18-00007

DELEGATION DE SIGNATURE CHPH :
DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS



CENTRE HOSPITALIER DE BOURG EN BRESSE
900 Route de Paris – CS 90401
01012 BOURG EN BRESSE Cedex
☎ : 04.74.45.41.01 – @ : dirg@ch-bourg01.fr



Centre Hospitalier Public
d'HAUTEVILLE
CENTRE HOSPITALIER PUBLIC D'HAUTEVILLE
Rue des Narcisses - BP 41
01110 PLATEAU D'HAUTEVILLE
☎ : 04.74.40.80.06 – @ : secret.direction@chph01.fr

DECISION N° 2021/03 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE : DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

La Directrice du Centre Hospitalier Public d'Hauteville,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L. 6141-1 et L.6143-7, D6143-33 à D6143-36, L6132-3 et R6132-16 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2 ° et 3°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 2 mai 2019, plaçant Madame Frédérique LABRO-GOUBY en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrices des Centres Hospitaliers de Bourg en Bresse, Pont de Vaux, Hauteville et des EHPAD de Cerdon, Coligny et Montrevel à compter du 27 mai 2019,

Vu la convention de Direction Commune en date du 15 mars 2018 entre le CH de Bourg en Bresse, le CH Public d'Hauteville, le CH de Pont de Vaux et les EHPAD de Cerdon, Coligny et Montrevel.

Considérant les nécessités de gestion de l'établissement et en particulier la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement et l'organisation de l'établissement en centres de gestion déconcentrés,

Vu les arrêtés et décisions nommant :

- **Monsieur Thibault CHEVALARD**, en qualité de Directeur d'Hôpital, aux Centres Hospitaliers de Bourg en Bresse, Pont de Vaux, Hauteville et aux EHPAD de Cerdon, Coligny et Montrevel ;
- **Madame Laurence MINNE**, en qualité de Directeur d'Hôpital, aux Centres Hospitaliers de Bourg en Bresse, Pont de Vaux, Hauteville et aux EHPAD de Cerdon, Coligny et Montrevel ;

- **Monsieur Arthur DELERUE**, en qualité d'Attaché d'Administration Hospitalière, au Centre Hospitalier Public d'Hauteville ;

DECIDE

Article 1 :

La présente décision annule et remplace toutes autres décisions antérieures portant délégations de signature du Directeur des Centres Hospitaliers de Bourg en Bresse, Pont de Vaux, Hauteville et des EHPAD de Cerdon, Coligny et Montrevel.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique LABRO-GOUBY, Directrice, de Monsieur Thibault CHEVALARD et de Madame Laurence MINNE, Directeurs Adjointes, délégation est donnée à Monsieur Arthur DELERUE, Attaché d'Administration Hospitalière, pour signer, en son lieu et place :

- les bordereaux de recettes et de mandats
- le mandatement des charges de la classe 6, à l'exception des charges de personnel, et l'émission des titres de recettes
- les notes de service, concernant le secteur des affaires financières
- les actes et documents relatifs au fonctionnement du Bureau des Entrées
- Les engagements de commandes, certifications de service fait dans le cadre des marchés ou commandes inférieurs aux seuils réglementaires,
- Les commandes de fonctionnement et investissement dans la limite de 10 000 € HT,
- Les avenants d'un montant inférieur à 20 % du marché initial,
- Les documents liés à la gestion des ressources humaines des agents placés sous la responsabilité de la direction dont il a la charge (évaluation annuelle, demande de congés, autorisation d'absence, missions et formations, avis sur prolongation des contrats à durée déterminée).

Sont exclus du champ de la délégation :

- Les marchés, contrats ou conventions,
- Les bons de commandes, imputables à la section d'investissement, d'un montant égal ou supérieur à 10 000 € HT,
- les bons de commandes, imputables à la section d'exploitation, d'un montant égal ou supérieur à 10 000 € HT,
- Des marchés, contrats ou conventions
- Les courriers divers adressés :
 - aux responsables des autorités de tutelle (ARS, ministère, préfet, etc.)
 - aux chefs d'établissements hospitaliers, ou aux directeurs des services des administrations de l'Etat, des régions, des départements ou des communes,
 - aux autorités politiques (maires, conseillers départementaux, sénateurs, députés, etc.),
- L'instruction des procédures contentieuses devant les juridictions administratives, civiles ou pénales.

Messieurs Thibault CHEVALARD, Madame Laurence MINNE et Monsieur Arthur DELERUE sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ampliation en sera adressée au Trésorier de l'Etablissement et à l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes.

La présente décision prendra effet à compter de sa date de signature pour ses destinataires et de sa publication au registre des actes administratifs de la préfecture de l'Ain pour les tiers.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 18.10.2021

La Directrice

Mme Frédérique LABRO-GOUBY

LISTE ET SPECIMENS DE SIGNATURE DES DELEGATAIRES

Le Directeur Adjoint

Thibault CHEVALARD

La Directrice Adjointe

Laurence MINNE

L'Attaché d'Administration Hospitalière

Arthur DELERUE

01_CHBEB_Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse

01-2021-10-18-00008

DELEGATION DE SIGNATURE CHPH :
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES



CENTRE HOSPITALIER DE BOURG EN BRESSE
900 Route de Paris – CS 90401
01012 BOURG EN BRESSE Cedex
☎ : 04.74.45.41.01 – @ : dirg@ch-bourg01.fr



Centre Hospitalier Public
d'HAUTEVILLE
CENTRE HOSPITALIER PUBLIC D'HAUTEVILLE
Rue des Narcisses - BP 41
01110 PLATEAU D'HAUTEVILLE
☎ : 04.74.40.80.06 – @ : secret.direction@chph01.fr

DECISION N° 2021/04 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

La Directrice du Centre Hospitalier Public d'Hauteville,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L. 6141-1 et L.6143-7, D6143-33 à D6143-36, L6132-3 et R6132-16 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2 ° et 3°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 2 mai 2019, plaçant Madame Frédérique LABRO-GOUBY en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrices des Centres Hospitaliers de Bourg en Bresse, Pont de Vaux, Hauteville et des EHPAD de Cerdon, Coligny et Montrevel à compter du 27 mai 2019,

Vu la convention de Direction Commune en date du 15 mars 2018 entre le CH de Bourg en Bresse, le CH Public d'Hauteville, le CH de Pont de Vaux et les EHPAD de Cerdon, Coligny et Montrevel.

Considérant les nécessités de gestion de l'établissement et en particulier la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement et l'organisation de l'établissement en centres de gestion déconcentrés,

Vu les arrêtés et décisions nommant :

- **Monsieur Thibault CHEVALARD**, en qualité de Directeur d'Hôpital, aux Centres Hospitaliers de Bourg en Bresse, Pont de Vaux, Hauteville et aux EHPAD de Cerdon, Coligny et Montrevel ;
- **Madame Laurence MINNE**, en qualité de Directeur d'Hôpital, aux Centres Hospitaliers de Bourg en Bresse, Pont de Vaux, Hauteville et aux EHPAD de Cerdon, Coligny et Montrevel ;

- **Madame Amandine JARDEL**, en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière, au Centre Hospitalier Public d'Hauteville ;

DECIDE

Article 1 :

La présente décision annule et remplace toutes autres décisions antérieures portant délégations de signature du Directeur des Centres Hospitaliers de Bourg en Bresse, Pont de Vaux, Hauteville et des EHPAD de Cerdon, Coligny et Montrevel.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique LABRO-GOUBY, Directrice, de Monsieur Thibault CHEVALARD et de Madame Laurence MINNE, Directeurs Adjoints, délégation est donnée à Madame Amandine JARDEL, Attachée d'Administration Hospitalière, pour signer, en ses lieu et place :

- **Secteur carrières** : décisions d'avancement d'échelon ou de grade, de mise en stage, de titularisation, de reclassement collectif, décisions d'attribution et fin de prime d'assistant de pôle, d'indemnités forfaitaires, de nouvelle bonification indiciaire, d'utilisation de véhicules personnels, d'indemnités de logement, décisions liées aux sanctions, contrats à durée déterminés et avenants, détachement syndical, évaluations et notations du personnel non médical, etc.,
- **Secteur absentéisme** :
 - Décisions pour congés longue maladie, congés longue durée, congés maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, maintien en maladie, disponibilité d'office pour raison de santé, suspension de temps partiel pendant un congé pour maternité, prolongation de suspension de temps partiel, etc.,
 - Courriers et fiches signalétique pour accident du travail ou de trajet, maladie professionnelle,
 - Décisions et courriers de non imputabilité au service d'un accident, d'une rechute au titre d'un accident du travail, refus de reconnaissance d'une maladie professionnelle, retraite pour invalidité,
- **Secteur recrutement** : conventions de stage, contrats de travail et avenants, courrier de congé de paternité, décisions de temps partiel, de radiation des cadres, de mise en disponibilité ou en détachement, de mise en congé parental, de réintégration, d'attribution de congés bonifiés, de solidarité familiale, de recrutement par voie de mutation,
- **Secteur paie et gestion** : décision de changement d'affectation,
- **Secteur formation** : contrat d'engagement, mise en paiement, courrier et bulletins d'inscription, note de service, convention de formation, ordres de mission, convocations issues de Gestform, convocations pour la commission de formation, formulaire de demande de formation, demande de remboursement de frais des agents et de frais

pédagogiques, contrat pour les études promotionnelles, fiche de création lors d'un marché, devis, mise en paiement, etc.,

- Les documents liés à la gestion des ressources humaines des agents placés sous la responsabilité de la direction dont il a la charge (évaluation annuelle, demande de congés, autorisation d'absence, missions et formations, avis sur prolongation des contrats à durée déterminé).

Sont exclus du champ de la délégation :

- tous les actes :
 - liés à l'avancement de grade des personnels d'encadrement de catégorie A,
 - liés au personnel médical,
 - infligeant des sanctions disciplinaires des groupes 2 à 4,
- Les courriers divers adressés :
 - aux responsables des autorités de tutelle (ARS, ministère, préfet, etc.)
 - aux chefs d'établissements hospitaliers, ou aux directeurs des services des administrations de l'Etat, des régions, des départements ou des communes,
 - aux autorités politiques (maires, conseillers départementaux, sénateurs, députés, etc.),
- L'instruction des procédures contentieuses devant les juridictions administratives, civiles ou pénales.

Messieurs Thibault CHEVALARD, Madame Laurence MINNE et Madame Amandine JARDEL sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ampliation en sera adressée au Trésorier de l'Etablissement et à l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes.

La présente décision prendra effet à compter de sa date de signature pour ses destinataires et de sa publication au registre des actes administratifs de la préfecture de l'Ain pour les tiers.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 18.10.2021

La Directrice

Mme Frédérique LABRO-GOUBY

LISTE ET SPECIMENS DE SIGNATURE DES DELEGATAIRES

Le Directeur Adjoint

La Directrice Adjointe

Thibault CHEVALARD

Laurence MINNE

L'Attachée d'Administration Hospitalière

Amandine JARDEL

01_CHBEB_Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse

01-2021-10-18-00010

DELEGATION DE SIGNATURE EHPAD CERDON :
DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS



CENTRE HOSPITALIER DE BOURG EN BRESSE
900 Route de Paris – CS 90401
01012 BOURG EN BRESSE Cedex
☎ : 04.74.45.41.01 – @ : dirg@ch-bourg01.fr



EHPAD de Cerdon – Résidence l'Albizia
362 Rue de la Grand'Côte
01450 CERDON
☎ : 04.74.39.96.62 – @ : mr.cerdon@eh-cerdon.ght01.fr

DECISION N° 2021/06 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE : DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

La Directrice de l'EHPAD de Cerdon,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L. 6141-1 et L.6143-7, D6143-33 à D6143-36, L6132-3 et R6132-16 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2 ° et 3°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 2 mai 2019, plaçant Madame Frédérique LABRO-GOUBY en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrices des Centres Hospitaliers de Bourg en Bresse, Pont de Vaux, Hauteville et des EHPAD de Cerdon, Coligny et Montrevel à compter du 27 mai 2019,

Vu la convention de Direction Commune en date du 15 mars 2018 entre le CH de Bourg en Bresse, le CH Public d'Hauteville, le CH de Pont de Vaux et les EHPAD de Cerdon, Coligny et Montrevel.

Considérant les nécessités de gestion de l'établissement et en particulier la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement et l'organisation de l'établissement en centres de gestion déconcentrés,

Vu les arrêtés et décisions nommant :

- **Monsieur Thibault CHEVALARD**, en qualité de Directeur d'Hôpital, aux Centres Hospitaliers de Bourg en Bresse, Pont de Vaux, Hauteville et aux EHPAD de Cerdon, Coligny et Montrevel ;
- **Madame Laurence MINNE**, en qualité de Directeur d'Hôpital, aux Centres Hospitaliers de Bourg en Bresse, Pont de Vaux, Hauteville et aux EHPAD de Cerdon, Coligny et Montrevel ;

- **Monsieur Arthur DELERUE**, en qualité d'Attaché d'Administration Hospitalière, au Centre Hospitalier Public d'Hauteville ;
- **Madame Chrystel MORGANTE**, en qualité d'Adjoint Des Cadres Hospitalier, au Centre Hospitalier Public d'Hauteville ;

DECIDE

Article 1 :

La présente décision annule et remplace toutes autres décisions antérieures portant délégations de signature du Directeur des Centres Hospitaliers de Bourg en Bresse, Pont de Vaux, Hauteville et des EHPAD de Cerdon, Coligny et Montrevel.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique LABRO-GOUBY, Directrice, de Monsieur Thibault CHEVALARD et de Madame Laurence MINNE, Directeurs Adjoint, délégation est donnée à Monsieur Arthur DELERUE, Attaché d'Administration Hospitalière, pour signer, en ses lieu et place :

- les bordereaux de recettes et de mandats
- le mandatement des charges de la classe 6, à l'exception des charges de personnel, et l'émission des titres de recettes
- les tirages et remboursements sur emprunts et lignes de trésorerie
- les notes de service, concernant le secteur des affaires financières
- les actes et documents relatifs au fonctionnement du Bureau des Entrées
- Les engagements de commandes, certifications de service fait dans le cadre des marchés ou commandes inférieurs aux seuils réglementaires,
- Les commandes de fonctionnement et investissement dans la limite de 10 000 € HT,
- Les avenants d'un montant inférieur à 20 % du marché initial,
- Les documents liés à la gestion des ressources humaines des agents placés sous la responsabilité de la direction dont il a la charge (évaluation annuelle, demande de congés, autorisation d'absence, missions et formations, avis sur prolongation des contrats à durée déterminée).

Sont exclus du champ de la délégation :

- Les marchés, contrats ou conventions,
- Les bons de commandes, imputables à la section d'investissement, d'un montant égal ou supérieur à 10 000 € HT,
- les bons de commandes, imputables à la section d'exploitation, d'un montant égal ou supérieur à 10 000 € HT,
- Des marchés, contrats ou conventions
- Les courriers divers adressés :
 - aux responsables des autorités de tutelle (ARS, ministère, préfet, etc.)
 - aux chefs d'établissements hospitaliers, ou aux directeurs des services des administrations de l'Etat, des régions, des départements ou des communes,

- aux autorités politiques (maires, conseillers départementaux, sénateurs, députés, etc.),
- L'instruction des procédures contentieuses devant les juridictions administratives, civiles ou pénales.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique LABRO-GOUBY, Directrice, de Monsieur Thibault CHEVALARD et de Madame Laurence MINNE, Directeurs Adjoints, de Monsieur Arthur DELERUE, Attaché d'Administration Hospitalière, Madame Chrystel MORGANTE est habilitée à signer électroniquement :

- les bordereaux de mandats sans limite de somme
- les bordereaux de recettes sans limite de somme

Messieurs Thibault CHEVALARD, Madame Laurence MINNE, Monsieur Arthur DELERUE et Madame Chrystel MORGANTE sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ampliation en sera adressée au Trésorier de l'Etablissement et à l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes.

La présente décision prendra effet à compter de sa date de signature pour ses destinataires et de sa publication au registre des actes administratifs de la préfecture de l'Ain pour les tiers.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 18.10.2021

La Directrice

Mme Frédérique LABRO-GOUBY

LISTE ET SPECIMENS DE SIGNATURE DES DELEGATAIRES

Le Directeur Adjoint

La Directrice Adjointe

Thibault CHEVALARD

Laurence MINNE

L'Attaché d'Administration Hospitalière

L'Adjoint Des Cadres Hospitaliers

Arthur DELERUE

Chrystel MORGANTE

01_CHBEB_Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse

01-2021-10-18-00011

DELEGATION DE SIGNATURE EHPAD CERDON :
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES



CENTRE HOSPITALIER DE BOURG EN BRESSE
900 Route de Paris – CS 90401
01012 BOURG EN BRESSE Cedex
☎ : 04.74.45.41.01 – @ : dirg@ch-bourg01.fr



EHPAD de Cerdon – Résidence l'Albizia
362 Rue de la Grand'Côte
01450 CERDON
☎ : 04.74.39.96.62 – @ : mr.cerdon@eh-cerdon.ght01.fr

DECISION N° 2021/07 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE : RESSOURCES HUMAINES

La Directrice de l'EHPAD de Cerdon,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L. 6141-1 et L.6143-7, D6143-33 à D6143-36, L6132-3 et R6132-16 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 2 mai 2019, plaçant Madame Frédérique LABRO-GOUBY en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrices des Centres Hospitaliers de Bourg en Bresse, Pont de Vaux, Hauteville et des EHPAD de Cerdon, Coligny et Montrevel à compter du 27 mai 2019,

Vu la convention de Direction Commune en date du 15 mars 2018 entre le CH de Bourg en Bresse, le CH Public d'Hauteville, le CH de Pont de Vaux et les EHPAD de Cerdon, Coligny et Montrevel.

Considérant les nécessités de gestion de l'établissement et en particulier la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement et l'organisation de l'établissement en centres de gestion déconcentrés,

Vu les arrêtés et décisions nommant :

- **Monsieur Thibault CHEVALARD**, en qualité de Directeur d'Hôpital, aux Centres Hospitaliers de Bourg en Bresse, Pont de Vaux, Hauteville et aux EHPAD de Cerdon, Coligny et Montrevel ;
- **Madame Laurence MINNE**, en qualité de Directeur d'Hôpital, aux Centres Hospitaliers de Bourg en Bresse, Pont de Vaux, Hauteville et aux EHPAD de Cerdon, Coligny et Montrevel ;

- **Madame Amandine JARDEL**, en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière, au Centre Hospitalier Public d'Hauteville ;

DECIDE

Article 1 :

La présente décision annule et remplace toutes autres décisions antérieures portant délégations de signature du Directeur des Centres Hospitaliers de Bourg en Bresse, Pont de Vaux, Hauteville et des EHPAD de Cerdon, Coligny et Montrevel.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique LABRO-GOUBY, Directrice, de Monsieur Thibault CHEVALARD et de Madame Laurence MINNE, Directeurs Adjoints, délégation est donnée à Madame Amandine JARDEL, Attachée d'Administration Hospitalière, pour signer, en ses lieu et place :

- **Secteur carrières** : décisions d'avancement d'échelon ou de grade, de mise en stage, de titularisation, de reclassement collectif, décisions d'attribution et fin de prime d'assistant de pôle, d'indemnités forfaitaires, de nouvelle bonification indiciaire, d'utilisation de véhicules personnels, d'indemnités de logement, décisions liées aux sanctions, contrats à durée déterminés et avenants, détachement syndical, évaluations et notations du personnel non médical, etc.,
- **Secteur absentéisme** :
 - Décisions pour congés longue maladie, congés longue durée, congés maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, maintien en maladie, disponibilité d'office pour raison de santé, suspension de temps partiel pendant un congé pour maternité, prolongation de suspension de temps partiel, etc.,
 - Courriers et fiches signalétique pour accident du travail ou de trajet, maladie professionnelle,
 - Décisions et courriers de non imputabilité au service d'un accident, d'une rechute au titre d'un accident du travail, refus de reconnaissance d'une maladie professionnelle, retraite pour invalidité,
- **Secteur recrutement** : conventions de stage, contrats de travail et avenants, courrier de congé de paternité, décisions de temps partiel, de radiation des cadres, de mise en disponibilité ou en détachement, de mise en congé parental, de réintégration, d'attribution de congés bonifiés, de solidarité familiale, de recrutement par voie de mutation,
- **Secteur paie et gestion** : décision de changement d'affectation,
- **Secteur formation** : contrat d'engagement, mise en paiement, courrier et bulletins d'inscription, note de service, convention de formation, ordres de mission, convocations issues de Gestform, convocations pour la commission de formation, formulaire de demande de formation, demande de remboursement de frais des agents et de frais

pédagogiques, contrat pour les études promotionnelles, fiche de création lors d'un marché, devis, mise en paiement, etc.,

- Les documents liés à la gestion des ressources humaines des agents placés sous la responsabilité de la direction dont il a la charge (évaluation annuelle, demande de congés, autorisation d'absence, missions et formations, avis sur prolongation des contrats à durée déterminé).

Sont exclus du champ de la délégation :

- tous les actes :
 - liés à l'avancement de grade des personnels d'encadrement de catégorie A,
 - liés au personnel médical,
 - infligeant des sanctions disciplinaires des groupes 2 à 4,
- Les courriers divers adressés :
 - aux responsables des autorités de tutelle (ARS, ministère, préfet, etc.)
 - aux chefs d'établissements hospitaliers, ou aux directeurs des services des administrations de l'Etat, des régions, des départements ou des communes,
 - aux autorités politiques (maires, conseillers départementaux, sénateurs, députés, etc.),
- L'instruction des procédures contentieuses devant les juridictions administratives, civiles ou pénales.

Messieurs Thibault CHEVALARD, Madame Laurence MINNE et Madame Amandine JARDEL sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ampliation en sera adressée au Trésorier de l'Etablissement et à l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes.

La présente décision prendra effet à compter de sa date de signature pour ses destinataires et de sa publication au registre des actes administratifs de la préfecture de l'Ain pour les tiers.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 18.10.2021

La Directrice

Mme Frédérique LABRO-GOUBY

LISTE ET SPECIMENS DE SIGNATURE DES DELEGATAIRES

Le Directeur Adjoint

La Directrice Adjointe

Thibault CHEVALARD

Laurence MINNE

L'Attachée d'Administration Hospitalière

Amandine JARDEL

01_Pref_Préfecture de l'Ain

01-2021-09-13-00008

Décision du 13 septembre 2021 portant
déclassement du domaine public ferroviaire
d un terrain sis lieux-dits Grand Champ et
Champ d Arbon sur les communes de
BOURG-EN-BRESSE, parcelles cadastrées CH
151p, 153p et 137p, et SAINT-JUST, parcelles
cadastrées A 1146, 1235p, 1234p, 1232, 1230,
1228, 1226, 184p, 1233p, 1229p, 1207, 1227p,
1157, 1158p et 1206p

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. SPA : SE0070-01 – n° de déclassement 2021-0058

SNCF Réseau

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1,

Vu l'ordonnance n° 2019-552 du 3 juin 2019 portant diverses dispositions relatives au groupe SNCF notamment son article 18 ;

Vu le décret n° 2019-1516 du 30 décembre 2019 relatif aux règles de gestion domaniale applicables à la société SNCF Réseau et sa filiale mentionnée au 5° de l'article L. 2111-9 du Code des transports (SNCF Gares & Connexions), notamment son article 3,

Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,

Vu la décision du 12 juillet 2018 portant délégation de pouvoirs du président au directeur général adjoint clients et services

Vu la décision du 12 juillet 2018 portant délégation de pouvoirs du directeur général clients et services au directeur territorial Auvergne Rhône Alpes.

Vu l'autorisation de l'Etat en date du 21 juin 2021,

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de la SA SNCF Réseau

DECIDE :

ARTICLE 1

Le terrain **non bati** sis à **BOURG EN BRESSE** tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision sous teinte bleue, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
01053 BOURG EN BRESSE	Champ d'arbon	CH	151p	375
	Grand Champ	CH	153p	183
	Grand Champ	CH	137p	44
TOTAL				602

ARTICLE 2

Le terrain **non bati** sis à **SAINT JUST** tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision sous teinte bleue, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
01369 SAINT JUST	Champ d'arbon	A	1146	3673
01369 SAINT JUST	Champ d'arbon	A	1235p	4895
01369 SAINT JUST	Champ d'arbon	A	1234p	41
01369 SAINT JUST	Champ d'arbon	A	1232	191
01369 SAINT JUST	Champ d'arbon	A	1230	613
01369 SAINT JUST	Champ d'arbon	A	1228	553
01369 SAINT JUST	Champ d'arbon	A	1226	334
01369 SAINT JUST	Champ d'arbon	A	184p	786
01369 SAINT JUST	Champ d'arbon	A	1233p	1618
01369 SAINT JUST	Champ d'arbon	A	1231p	1098
01369 SAINT JUST	Champ d'arbon	A	1229p	1065
01369 SAINT JUST	Champ d'arbon	A	1207	2776
01369 SAINT JUST	Champ d'arbon	A	1227p	2617

01369 SAINT JUST	Champ d'arbon	A	1157	1657
01369 SAINT JUST	Champ d'arbon	A	1158p	1886
01369 SAINT JUST	Champ d'arbon	A	1206p	1035
			TOTAL	24838

ARTICLE 3

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département de l'Ain.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Ain.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau,

Fait à Lyon,
Le 13 septembre 2021

Signé
Le Directeur Territorial SNCF Réseau

Thomas ALLARY